

ESPIRITO SANTO CONTROL S.A.

en faillite

Communiqué du curateur

Numéro 5 : Date de dépôt des déclarations de créances

Le curateur informe qu'il acceptera des déclarations de créances reçues après le 31 mars 2015.

Sur base des informations dont il dispose actuellement, le curateur demande aux créanciers de déposer leur déclaration de créances jusqu'au **1^{er} juin 2015**.

Pour le dépôt de leur déclaration de créances, le curateur prie les créanciers d'utiliser uniquement le formulaire standard publié sur ce site et de joindre une documentation complète.

Luxembourg, le 12 mars 2015

Le curateur

Alain RUKAVINA